



**ARRETE**

*portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en*

**Première année de Master  
Mention Droit social,  
Parcours Droit et management social de l'entreprise (ALT)  
Année universitaire 2023-2024**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

**Première année de Master  
Mention Droit social,  
Parcours Droit et management social de l'entreprise (ALT)**

est composée comme suit :

- Brigitte REYNES, Maître de Conférences, Présidente
- Assaad EL AKREMI, Professeur des universités
- Philippe DELVIT, Professeur des universités

**Article 2**

La commission se constitue, pour la conduite des entretiens de recrutement, en groupe de deux examinateurs, désignés par le président de la commission.

**Article 3**

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 4 avril 2023

**Le Président de l'Université,  
Hugues KENFACK**

